

La colocation au regard des polices de l'urbanisme et du logement

Ulrich Carnoy

Édition 2020 - 96 pages - 60 €



Cet ouvrage, qui identifie les prescriptions applicables ou susceptibles de s'appliquer à la colocation, tente d'apporter des réponses à de nombreuses interrogations :

- Un permis d'urbanisme est-il requis pour transformer une maison unifamiliale en colocation ?

▪ En Région wallonne, un permis de location doit-il être obtenu pour mettre en colocation un bien ?

▪ La colocation doit-elle rencontrer les normes de salubrité (prévues au niveau fédéral et régional) ?

▪ A Bruxelles, la colocation est-elle soumise aux normes d'habitabilité contenues dans le titre II du Règlement régional d'urbanisme ?

▪ Les prescriptions en matière de sécurité incendie lui sont-elles applicables ? Etc.

Le bail d'habitation à Bruxelles et en Wallonie Étude comparative

Carole De Ruyt

Édition 2018 - 112 pages - 55 €



Après les réglementations en matière d'urbanisme et

d'environnement notamment, les Régions wallonne et bruxelloise ont complété leur législation en

matière de logement en y intégrant de nouvelles dispositions relatives aux baux d'habitation. En Région

de Bruxelles-Capitale, l'ordonnance visant la régionalisation du bail d'habitation du 27 juillet 2017 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Le 1^{er} janvier 2018 a permis d'adapter la réglementation fédérale existante aux spécificités bruxelloises telles que le multiculturalisme, la densité de l'habitat, la présence d'universités et de nouveaux modes d'habitation. En Région

wallonne, le décret relatif au bail d'habitation du 15 mars 2018 est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Le décret porte également sur de nouvelles règles protectrices du bail de résidence principale à tous les baux de logement. Le décret porte également sur de nouveaux types d'habitation. L'auteur analyse, de façon pratique et didactique, ces nouvelles réglementations et leurs implications pour tous les professionnels de l'immobilier.

Lieu

Cerle du lac
Salle Leman
Boulevard Baudouin 1^{er}, 23
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Frais d'inscription

- 120 € HTVA (145,2 € TVA) : participation au colloque ainsi que l'ouvrage
La colocation au regard des polices de l'urbanisme et du logement
- 150 € HTVA (181,5 € TVA) : participation au colloque ainsi que deux ouvrages :
La colocation au regard des polices de l'urbanisme et du logement et *Le bail d'habitation à Bruxelles et en Wallonie*

Inscription

Au moyen du bulletin ci-joint, à renvoyer :

- par courrier: Anthemis - Place Albert 1^{er}, 9 - 1300 Limal
 - par fax: 010/40 21 84
 - par e-mail: commande@anthemis.be
- Ou en ligne: www.anthemis.be, rubrique « Formations »

Formation permanente

Avocats.be: 3 points
IPL: 3 heures
Magistrats (IFJ): demande en cours
Chambre nationale des notaires: demande en cours
IJE: demande en cours
L'attestation de participation sera remise aux participants le jour du colloque.

Contact

Mme Méghane Philippart
E-mail: meghane.philippart@anthemis.be
Tél.: 010/42 02 99

Les aspects juridiques de la colocation : urbanisme, logement et fiscalité

Louvain-la-Neuve
Le lundi 3 février 2020
De 13h30 à 17h30

Sous la présidence de **Pierre-Yves Erneux**

Investir dans la colocation : à quoi faut-il être attentif ?

Les aspects juridiques de la colocation : urbanisme, logement et fiscalité

Louvain-la-Neuve
Le lundi 3 février 2020
De 13h30 à 17h30

La colocation est un phénomène social dont l'ampleur va croissant. Ce mode de vie présente des implications juridiques, comme toutes organisations sociales. Récemment, les législateurs régionaux ont pris l'initiative de rencontrer le phénomène sur le plan civil. En revanche, ni la réglementation urbanistique ni celle du logement ne se sont adaptées à ce jour, mais cela ne saurait probablement pas tarder. Enfin, le mode de gestion immobilière en colocation, plus actif, pose des questions sur le plan de la taxation des revenus immobiliers. Le colloque tentera de faire le point sur la matière.

Public cible :

- juristes pratiquant le droit immobilier
- avocats
- administrations
- agents immobiliers
- notaires

Programme

Sous la présidence de **Pierre-Yves Erneux**

13:30

Accueil des participants

13:45

Introduction



Pierre-Yves Erneux,
notaire, collaborateur scientifique
à Ullège

14:00

Les aspects urbanistiques
de la colocation



Gilles Carroy,
avocat au barreau de Bruxelles



Ulrich Carroy,
avocat au barreau de Bruxelles

14:45

La colocation sous l'angle civil
et ses conséquences sociales



Carole De Ruyt,
avocate au barreau de Bruxelles,
formatrice à l'Institut
des agents immobiliers (PI)

15:30

Pause-café

16:00

La colocation face au fisc



François Collon,
avocat au barreau de Bruxelles

16:45

Questions - réponses

17:30

Clôture du colloque

Bulletin d'inscription

Le bulletin d'inscription est à renvoyer :

- par e-mail à commande@anthemis.be
- par courrier à Anthemis - Place Albert 1^{er}, 9 - 1300 Limal
- par fax au 010/40 21 84

À compléter en MAJUSCULES (un formulaire par personne)

Nom : Prénom :

Société :

Adresse :

Localité : Code postal :

Tél. : TVA : E-mail :

Je m'inscris à la conférence du 3 février sur « Les aspects juridiques de la colocation : urbanisme, logement et fiscalité »

et verse, à la réception de la facture, la somme de

- 120 € HTVA (participation au colloque ainsi que l'ouvrage *La colocation au regard des polices de l'urbanisme et du logement*)
- 150 € HTVA (participation au colloque ainsi que deux ouvrages : *La colocation au regard des polices de l'urbanisme et du logement* et *Le bail d'habitation à Bruxelles et en Wallonie*)

Date : Signature :